

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 5 septembre 2025

Approbation rapport annuel 2024 de Roche aux Fées Communauté

Le conseil municipal valide le rapport d'activité 2024 de RAF

Révision des loyers des locaux commerciaux

Le conseil valide la révision annuelle des loyers des locaux commerciaux à compter du 1^{er} juillet 2025 avec une hausse de 0.96 %.

Indemnisation des piégeurs bénévoles de la FGDON

Dans le cadre de la lutte contre les nuisibles, la commune adhère à la FGDON. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 475 € pour indemniser les piégeurs bénévoles.

Acquisition matériel self défense

Dans le cadre des cours de self défense dispensés gratuitement par M Désilles depuis un an, le conseil valide l'achat de petit matériel pour un montant de 291.92 € TTC

Décision modificative du budget communal : Opération 140

Le conseil valide la modification du Budget principal pour intégrer le dépassement des dépenses d'aménagement des rues St Liffard et Du Guesclin. Ce dépassement est compensé par une dépense moindre sur le programme de rénovation 2025.

Acceptation du Fonds de concours de Roche aux Fées Communauté

Le conseil accepte la subvention accordée par RAF Co dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg pour un montant de 100 000 €.

Travaux réalisés au cours de l'été

Ecole : le coin calme a été aménagé à la cantine pour permettre aux enfants de lire, discuter ou simplement ne rien faire mais au calme durant les temps périscolaires

Rue St Liffard : le trottoir et les places de stationnement ont été aménagés.

Rue Bertrand Du Guesclin : création d'un chemin piétonnier entre les lotissements et l'école. Une réflexion est en cours pour positionner des quilles pour empêcher les voitures d'y rouler. Des marquages au sol pourraient être ajoutés pour un repère visuel.

Information / Communication : Le panneau d'information des points d'intérêts du bourg a été posé ainsi que le panneau électronique de communication

Ouverture de la MAM au 1^{er} septembre malgré quelques finitions à réaliser

Travaux à venir

Rénovation de la voirie en campagne : du 8 au 10 septembre

Curage des fossés : à partir du 22 septembre

Travaux de marquage au sol dans le bourg : date en attente

Passage en led de l'éclairage public : du 15 au 20 septembre

Réfection du couloir de l'école : Date en attente

Les activités de l'été

Succès du repas champêtre avec la proposition de spectacle.

Enorme succès du passage du Tour de France féminin le 28 juillet. Près de 2 000 personnes ont été accueillies pour applaudir les coureuses. Les bénévoles sont chaleureusement remerciés.

La 3ème édition de la randonnée « A pied ou à Vélo » aura lieu le dimanche 21 septembre. Réunion de préparation le 15 septembre.

Commission Affaires scolaires

La rentrée s'est bien déroulée le 1er septembre dernier. L'école Pablo Picasso accueille 56 élèves répartis en 3 classes (2 classes de CE1 - CE2 et 1 classe de CM1 - CM2).

Conseil Municipal des Jeunes

Clôture du précédent conseil au mois de juin. Une nouvelle équipe est en constitution.

Résultat du concours des Maisons Fleuries

Concours Bourg :

1^{er} prix : Mme Rouault

2ème prix : Mme Guillou

3ème prix : Mme Belloir

4ème prix : M Piquet

5ème prix : M et Mme Lainé

Concours Campagne :

1^{er} prix : Mme Frémont

2ème prix : M et Mme Dufil

Concours Potager :

1^{er} prix : Mme Belloir

Groupe de travail « Attractivité du Bourg »

Pour faire suite à la proposition évoquée à la séance du mois de juin, la commission « Information - Communication » s'associe à la commission « Mise en valeur du Patrimoine » pour créer el groupe de travail sur « l'Attractivité du Bourg ».

Exposition Auguste Pavie

Un administré nous a proposé d'organiser une exposition sur « Auguste Pavie ». Le conseil valide la proposition et laisse la commission « Culture » organiser cette exposition.

Informations diverses :

Nouveau recrutement en mairie pour renfort au service administratif : Mme Géraldine Perrigault vous accueille désormais au secrétariat les lundi et jeudi matin et 1 samedi sur 2.

Le changement des modalités d'accès au service de transport à la demande de RAF Co (restriction des conditions d'éligibilité) suscite de nombreux retours.

Suite aux nombreuses constatations d'ascension du pylône et pour éviter tout accident, l'entreprise propriétaire du pylône a décidé de procéder à son démontage au cours du 4ème trimestre 2025.